



Témoignage d'ensemble d'une collectivité sur son
PDMS
approuvé : Couesnon Marches de Bretagne
(Ille-et-Vilaine)



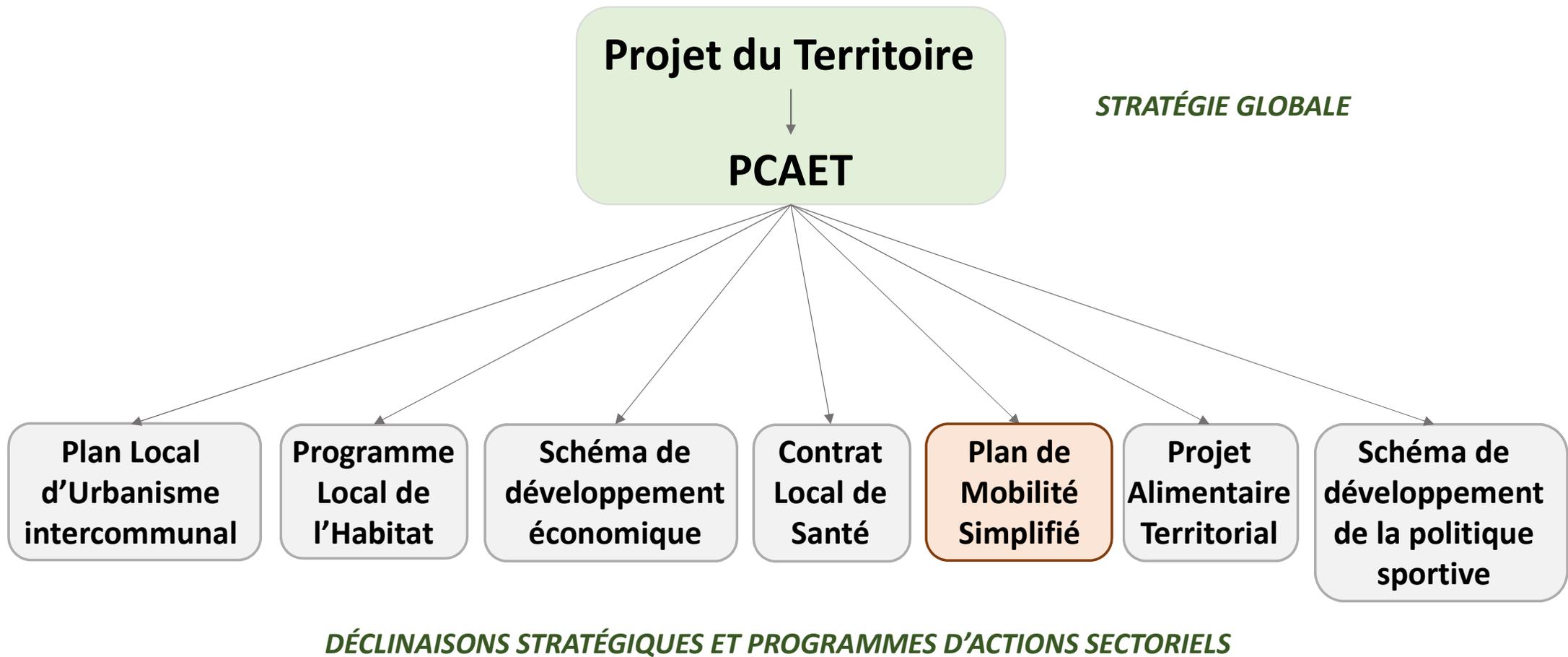
Couesnon Marches de Bretagne



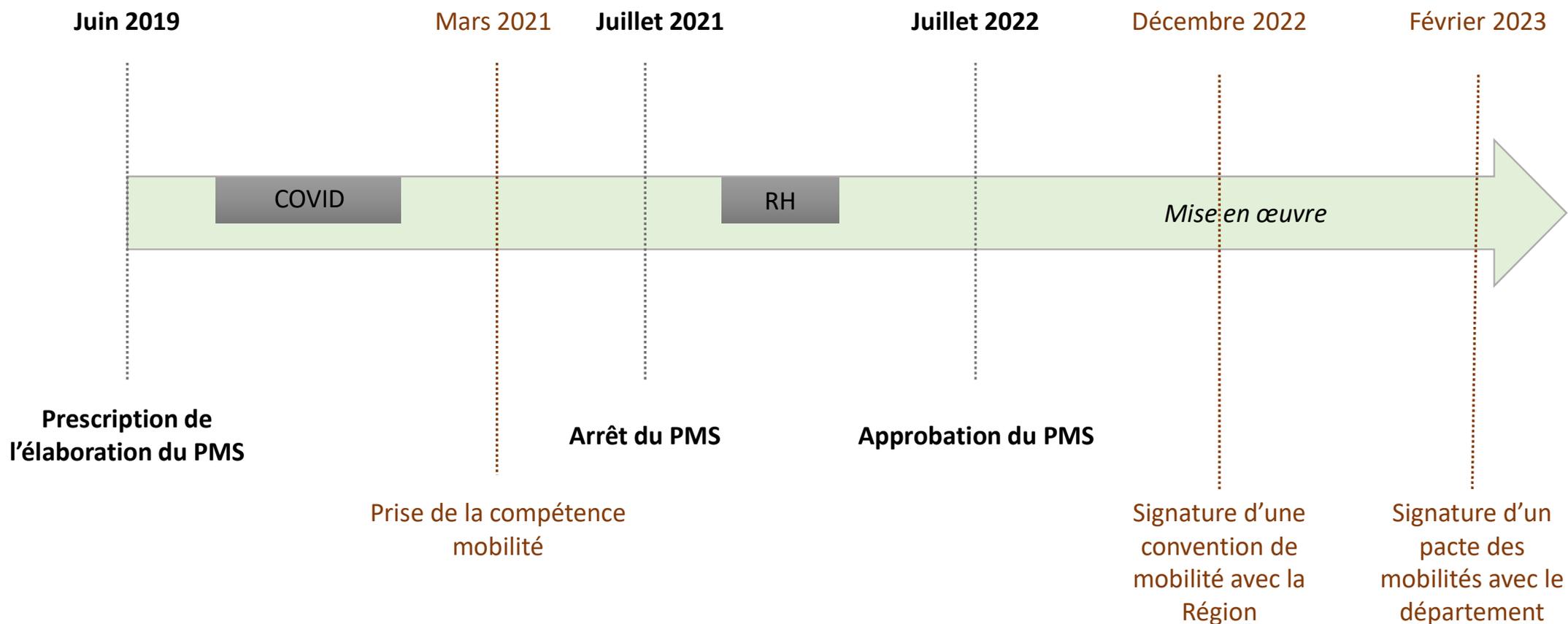
15 Communes
22 000 habitants



Pourquoi un PMS ?



Le Plan de Mobilité Simplifié de CMB



Le Plan de Mobilité Simplifié de CMB

Un diagnostic, un projet politique et 17 actions réparties en 4 axes :



Aménager un territoire cyclable



Proposer à chacun une solution de transport adaptée



Limiter les déplacements contraints ou inutiles



Accompagner le changement des pratiques

10 Aménager un territoire cyclable

10.1 Action A1 – Aménager un réseau cyclable intercommunal pour les déplacements du quotidien



Objectifs

Favoriser les déplacements en vélo pour les loisirs et les déplacements du quotidien, en complément des aménagements à vocation touristique, via l'aménagement d'itinéraires balisés, sécurisés et mis en réseau.

Description de l'action

Le territoire dispose d'une voie verte structurante et plusieurs boucles de promenades sont balisées sur le territoire. Un emplacement réservé figure au PLUi du Coglais pour relier Saint-Brice-en-Coglès à la Selle-en-Coglès et au château du Rocher Portail.

Sur la base du schéma élaboré dans le cadre du plan de mobilité simplifié, il s'agit de déployer progressivement les itinéraires en fonction des priorités et des opportunités (travaux routiers programmés, appel à projet, coordination avec EPCI limitrophes, etc.).

Chaque tronçon fera l'objet d'une étude sur les aménagements à programmer en fonction du statut de l'itinéraire (ramification de la voie verte, structurant, secondaire) et des caractéristiques de l'axe routiers (largeur de la chaussée, largeur des bas-côtés, trafic supporté, etc.). Cette phase d'étude s'appuiera sur une démarche participative et progressive : concertation avec les associations vélo, événementiel, aménagement transitoire, etc.

Calendrier

Adoption du schéma en 2021 et lancement des études pour les itinéraires prioritaires

Budget consacré et moyens humains

L'ensemble du schéma est estimé (sur la base de ratio, hors foncier et hors étude) à entre 1,8 et 2,6 millions d'euros dont environ entre 0,6 et 1 millions pour une passerelle au-dessus de l'A84.

Moyens humains à prévoir en interne : l'animation hors études est estimée à 0,3-0,5 ETP et il est nécessaire de prévoir une animation spécifique par tronçon.

Financements mobilisables

- ➔ Plan vélo du Conseil Départemental (31 mai 2021)
- ➔ Appel à manifestation d'intérêt TENMOD (31 mai 2021)
- ➔ Conseil Régional
- ➔ Dotation d'équipement des territoires ruraux

Pilote(s)

Communauté de commune Couesnon Marches de Bretagne

Partenaires

Communes, office de tourisme, Pays de Fougères, Conseil départemental 35, Conseil régional Bretagne, EPCI limitrophes, Associations de vélos

Indicateurs d'évaluation

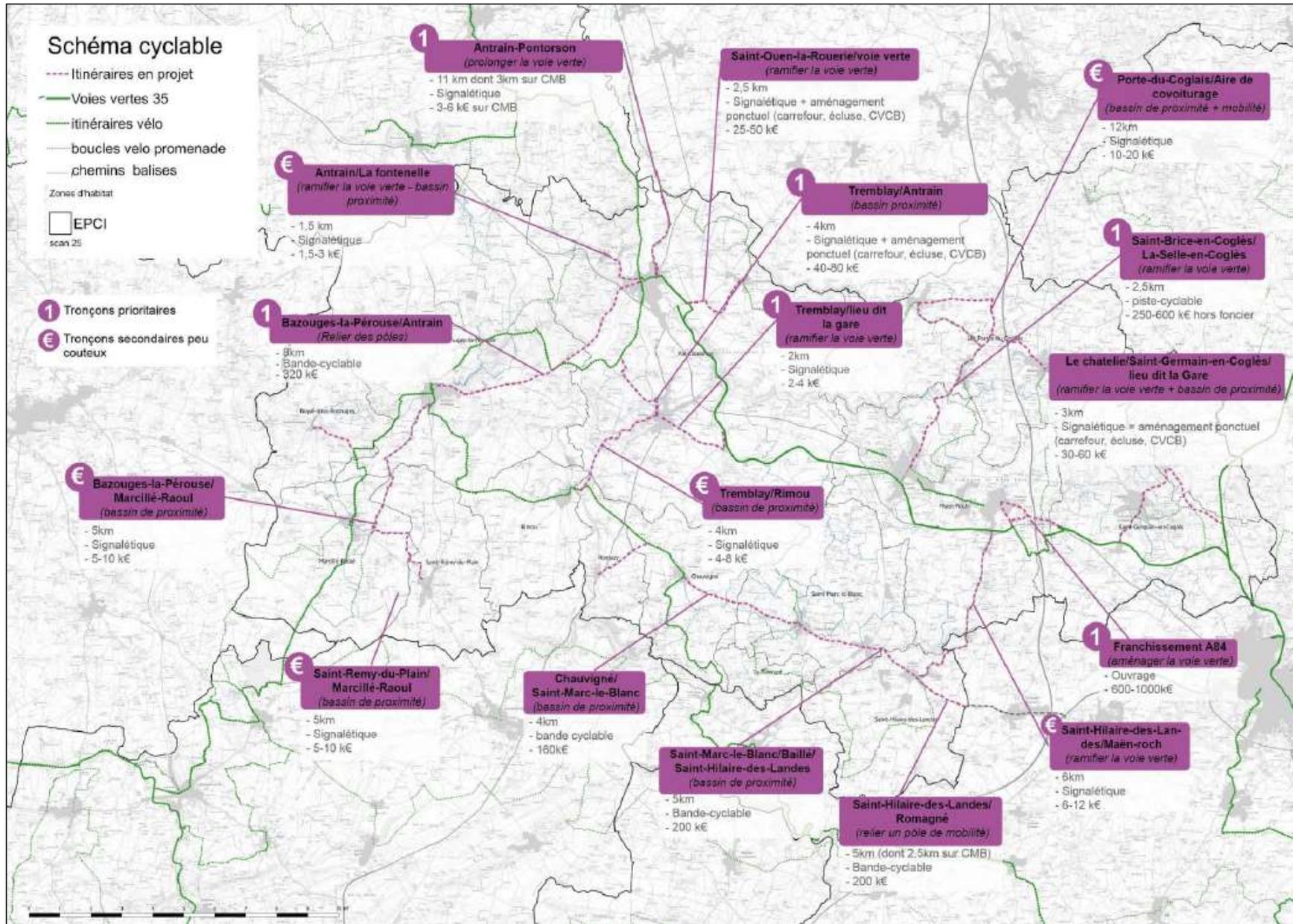
Indicateurs de suivi (moyens)	Indicateurs de résultats (effets sur les pratiques)
schéma adopté	évolution de la part modale
programme d'investissement validé sur 3 ans	comptage du nombre d'usagers quotidiens sur les pistes/bandes cyclables (semaine/week-end, vacances/hors vacances)
km de pistes aménagées	
km d'itinéraires balisés	

Commentaires complémentaires : nécessite l'installation de compteurs permanents ou provisoires

Schéma cyclable

- Itinéraires en projet
- Voies vertes 35
- itinéraires vélo
- boucles velo promenade
- chemins balises
- Zones d'habitat
- EPCI
- scn 25

- 1 Tronçons prioritaires
- € Tronçons secondaires peu coûteux



Les difficultés rencontrées

- La multiplicité des acteurs avec des priorités qui peuvent diverger
- Le coût des actions à déployer
- La difficulté à mettre en place une politique publique des mobilités en milieu rural
- La nécessité de déployer des études complémentaires sur certaines actions



Qu'apporte le PMS au territoire ?



- Une feuille de route politique partagée
- Une carte de visite pour collaborer avec les AOM et gestionnaires de voirie supra (Région, Département, etc.)



- La constitution d'un réseau de partenaires
- Un programme pluriannuel d'investissements
- La sensibilisation des services internes sur les enjeux liés à la mobilité

Merci de votre attention !

Kevin GUEZOU

Directeur du Développement Territorial, de la Culture et des Sports

@ : kguezou@couesnon-marchesdebretagne.fr

T. 02.99.18.54.04

T. 06.37.14.60.05



T. 02 99 97 71 80

M. accueil@couesnon-marchesdebretagne.fr

Siège social

Parc d'activités Coglais Saint Eustache

Saint-étienne-en-Coglès

35 460 Maen Roch